

DEPARTEMENT DU JURA

MAIRIE DE LOUVATANGE

6, rue de la Libération
39350 LOUVATANGE

☎ et 📠 03.84.81.02.56

mail : mairie.louvatange@orange.fr

Permanence :

Mercredi de 8h30 à 12h.



- Bon été à tous -

COMPTE-RENDU de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSET, Maire.

Présents : Gérôme FASSET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Nicolas VUILLEMENOT

Absent : Mickaël REBILLET,

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

1. Approbation du procès-verbal de séance du 02 avril 2021

Il n'y a rien à signaler concernant les points abordés lors de la dernière séance, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Achat de terrain STEP / VUILLEMENOT & Consorts (Délibération 013-2021)

Monsieur le Maire indique que le bornage a été réalisé par le géomètre, la surface de la parcelle à acquérir est de 2 214 m² et celle du chemin de 106 m². Il précise que ce dernier sera acquis à l'euro symbolique. Comme échangé lors de la séance du 02 avril 2021 et suite à la proposition d'achat de 5 € le m², Monsieur le Maire fait part du mail reçu concernant les diverses sollicitations des vendeurs.

Après avoir débattu sur ces demandes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle de 2 214 m² à 5 € le m² soit 11 070 € auxquels s'ajoutent les 1€ symbolique pour le chemin.

3. Mise à disposition terrain STEP / Communauté de Communes JURA NORD

La commune n'ayant pas encore connaissance des nouvelles attributions de numéros de parcelles, Monsieur le Maire propose de reporter ce point.

4. Prise de compétence « LOM » (Délibération 014-2021)

La Région dispose actuellement de la compétence transport, elle gère le transport ferroviaire, les services réguliers de transport public de personnes dont les scolaires. Cela signifie qu'elle décide également de la mobilité douce.

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a offert la possibilité à l'intercommunalité de participer à la gouvernance de la mobilité. De ce fait, la Communauté de Communes JURA NORD (CCJN) souhaite partager cette compétence sans se substituer à la Région. Pour cela, il est nécessaire de modifier les statuts de la CCJN.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité le transfert de compétence sans substitution et accepte la modification des statuts

5. Vote des subventions aux associations (Délibération 015-2021)

Monsieur le Maire présente la liste des demandes pour 2021 ainsi que les remerciements de l'année précédente. Après échange, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

Association	Montant	Association	Montant
ADMR	200 €	Don du Sang	50 €
Anciens combattants	30 €	AVC 39	50 €
MAM	150 €	Souvenir Français	100 €
Ligue contre le cancer	50 €	PEP 39	50 €
Total			680 €

6. Règlement d'affouage et tarifs (Délibération 016-2021)

L'ONF a transmis le règlement d'affouage pour 2021-2022 concernant la parcelle 7. Monsieur le Maire fait un bref rappel des clauses générales et des clauses particulières à respecter en forêt. Le façonnage devra être réalisé avant le 31 mars 2022 et le débardage avant le 31 octobre 2022. Le prix actuel est de 30 € le lot. Une inscription se fera en mairie courant septembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement tel que proposé et valide le tarif de 30 € le lot.

7. Travaux déploiement fibre

Monsieur le Maire explique que la montée en débit a été programmée en 2 phases :

- la première phase de montée en débit dans les communes « blanches » a consisté à amener la fibre au cœur des villages et de poursuivre le raccordement en cuivre dans les maisons d'habitations. Il précise que Louvatange n'était pas dans ce champ d'application du fait de sa proximité avec le transformateur.
- la deuxième phase de montée en débit concerne Louvatange et consiste à amener la fibre à proximité de chaque maison, à charge aux opérateurs de réaliser le raccordement des habitants qui souhaiteront s'abonner à la fibre.

Le Département a fait une délégation de service public. L'entreprise ALTITUDE est missionnée afin de réaliser un état des lieux dans les communes. Elle est chargée de répertorier les points de livraisons (vérification des adresses), les poteaux à installer et tous travaux nécessaires.

8. Questions diverses

Poubelles : afin d'éviter les désagréments notamment en cas de vents, les bacs doivent être sortis le **matin de la collecte** et rentrés le **soir de la collecte**.



Taille des haies : il est rappelé que les haies en bordure de chaussée doivent être entretenues régulièrement. **Dès le mois d'août**, vous pouvez de nouveau tailler vos haies.

9. Informations diverses

Travaux réseaux : la conduite d'eau reliant Champvounans va être remplacée.

Maison 4 rue de la Libération : l'acte a été signé chez le notaire, le permis de construire a été accepté.

Vente terrain : un problème a été soulevé concernant une parcelle privée située en secteur constructible mais n'ayant pas d'accès.

Balise arrachée carrefour à proximité de la Vierge.

14 juillet : les élus s'interrogent sur l'organisation d'un repas pour la fête Nationale.



Fermeture du secrétariat du 05/07/2021 au 18/07/2021 et du 02/08/2021 au 15/08/2021.

Fin de la séance à 21h20.

Le Maire,
Gérome FASSENET